

*Privilège—M. Nielsen*

### QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LES PRÉSUMÉES SUPPRESSIONS DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je prends la parole dans l'espoir que mon intervention permettra à la session de s'engager sur la bonne voie en ce qui concerne les modifications apportées au hansard. Comme le premier ministre (M. Trudeau) n'est pas à sa place aujourd'hui, j'ai l'intention de revenir à la charge lundi, mais afin que vous-même, madame le Président, les fonctionnaires de la Chambre, le personnel du hansard et celui du premier ministre ayez l'occasion d'examiner le fond de la question que j'ai l'intention de soulever lundi, je voudrais vous renvoyer à la page 598 du hansard d'hier. Dans la colonne de droite, à l'avant-dernier paragraphe, le premier ministre aurait dit, d'après le compte rendu:

● (1200)

We believe that the companies themselves and the producers themselves have some contribution to make in this.

Or, on a laissé tomber deux mots. On a supprimé deux mots dans cette phrase. Je les ai entendus clairement. Le député de Saint-Jean Ouest (M. Crosbie) les a bien entendus lui aussi, mais pour ne laisser subsister aucun doute, on a vérifié aujourd'hui les enregistrements des délibérations d'hier. Les deux mots supprimés sont «the producing». Cette phrase aurait donc dû se lire «We believe that the companies themselves and the producing the producers themselves have some contribution to make in this.»

Madame le Président, je pense que dès le début de cette session, il faut tirer les choses au clair à propos des suppressions et des modifications importantes faites au hansard. Il est possible que ce ne soit pas le premier ministre ni son personnel qui aient fait cette rature. Il est possible que ce soit le personnel du hansard lui-même qui l'ait faite, mais je crois, pour ma part, et nous croyons de ce côté-ci que le compte rendu doit rapporter fidèlement, entièrement et exactement tout ce qui est dit à la Chambre.

**Mme le Président:** Je suppose que le député m'avisera par écrit de son intention de soulever la question de privilège.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Sur ce genre d'allusion, j'aimerais bien sûr laisser au premier ministre (M. Trudeau) le soin d'apporter les précisions qui s'imposent lorsqu'il sera revenu de Montréal, où il prononce aujourd'hui un important discours pour travailler à l'unité de ce pays que nous voulons tous uni et vigoureux. Alors mon collègue devrait comprendre malgré les nombreuses allusions faites durant la période des questions orales en l'absence de notre premier ministre, que cette absence est fort justifiée. Tout le monde sait que le premier ministre s'adresse à la Chambre de commerce de Montréal aujourd'hui pour plaider la cause du Canada. Quant aux remarques que l'honorable député a faites au sujet de la réponse fournie par le premier ministre à une question qui lui était posée hier, je suis certain que le premier ministre sera en mesure à la première occasion d'apporter tous les éclaircissements nécessaires pour dissiper tout doute qui pourrait résulter de l'allusion faite par mon collègue.

[Traduction]

M. BLAIKIE—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS—ON NIE QUE LES DÉPUTÉS NPD AIENT RETARDÉ LE FINANCEMENT DES PROJETS

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a laissé entendre que le retard apporté à approuver le programme d'emploi d'été pour les jeunes est imputable au manque de sérieux des députés du NPD qui, à l'encontre des recommandations du ministre, ont pris leurs responsabilités à la légère en négligeant de signaler au ministre les projets qu'ils jugeaient utiles de subventionner dans leurs circonscriptions.

Le ministre sait pertinemment que les députés de mon parti n'ont nullement retardé l'approbation des projets et qu'ils ont même demandé au ministre d'accélérer le processus d'approbation du financement de tels projets. Le ministre a invité les députés à lui recommander les projets qu'il valait la peine de financer; d'une part, cependant, il n'a pas permis aux députés d'avoir le dernier mot et d'éprouver ainsi le sentiment d'avoir pris part à la décision et, de l'autre, il n'a pas prévu la participation de la collectivité.

Nous avons fait savoir au ministre que s'il était disposé à mettre sur pied un système qui favoriserait la participation de la collectivité, en établissant des comités dans les collectivités mêmes, nous n'y verrions aucune objection, bien au contraire.

Cette initiative aurait été conforme à tous les grands principes favorables à la participation communautaire que préconisait avec tant d'ardeur le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avant d'être élu au gouvernement.

Nous avons bel et bien envoyé les formules nécessaires et nous avons fait connaître au ministre notre position à ce sujet. Je ne vois vraiment pas comment nous aurions pu retarder l'approbation de ces projets; au contraire, la célérité avec laquelle nous avons agi aurait dû permettre d'accélérer le processus puisqu'il n'était plus nécessaire de trier les diverses recommandations des députés concernant les projets dans nos circonscriptions.

Pour ce qui est de notre devoir de nous acquitter de nos responsabilités, ce que sous-entend le ministre dans ses propos est erroné. Il induit ainsi en erreur la population du Manitoba. Il induit aussi en erreur la Chambre et il déforme la réalité. J'estime qu'il y a là matière à question de privilège, madame le Président.

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, en toute honnêteté je ne pense pas que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ait raison. Il y a peut-être divergence d'opinions entre nous, mais il n'y a certainement pas là matière à question de privilège. Je voudrais simplement lui signaler certains faits à l'appui de ma thèse.

Le premier est que lorsque le gouvernement actuel a pris possession de ses fonctions, on avait déjà mis fin au processus de consultation locale par l'entremise des députés. Le gouvernement précédent avait décidé, pour des raisons qui sont siennes, de ne plus permettre la moindre forme de consultation au niveau local. A ce moment-là, le Programme d'emplois d'été pour les jeunes était déjà en cours. Les déclarations officielles à son sujet avaient déjà été faites, les messages